

## Les chiffres à retenir (chiffres 2010)

- Les déchets ménagers et assimilés : ordures ménagères 439 kg/an/hab et déchets occasionnels (encombrants, gravats, végétaux...) 270 kg/an/hab
- Déchets d'activités économiques : 1350 000 tonnes
- Déchets d'assainissement : 90 000 tonnes

## Les installations de collecte et de traitement des Déchets Non Dangereux présentes sur le territoire

- 13 centres de compostage
- 75 déchetteries
- 21 centres de transfert
- 10 centres de tri
- 1 centre multi filière
- 6 installations de stockage

## Les quatre objectifs du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux

### 1) Produire le moins possible de déchets

Parce que « le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »

- Réduction de la production d'Ordures Ménagères et Assimilées **de 10 % en 2026 soit - 44kg/an / habitant**
- Réduction des tonnages de Déchets d'Activités Economiques stockés et incinérés de **-30% en 2026**
- Réduction des tonnages de Déchets Non Dangereux stockés et incinérés de **-23% en 2026**

### 3) Traiter localement dans les installations existantes et en projet avec des techniques fiables, performantes et respectueuses de l'environnement

- Ajustement annuel des capacités d'incinération et de stockage en tenant compte des objectifs quantitatifs de prévention et de valorisation
- Prolongation de la durée d'exploitation de 4 Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) -Aix-en-Provence, La Fare les Oliviers, Les Pennes Mirabeau, Septèmes les Vallons- intégrant la préservation des capacités de stockage résultant du 1<sup>er</sup> principe
- L'exploitation de nouvelles capacités de stockage de l'ISDND de La Ciotat sous réserve du respect de la limite fixée par le Plan
- L'exploitation d'une installation de tri mécano-biologique sur le territoire du SAN Ouest Provence

### 2) Recycler et valoriser le plus possible, dans des conditions économiquement acceptables

- Amélioration des performances de collecte sélective du verre de **+ 40% en 2026**
- Amélioration des performances de collecte sélective des emballages légers (plastique, cartonnette, briques, métaux) de **+ 40% en 2026**
- Amélioration des performances de collecte sélective du papier de **+ 40% en 2026**
- Valorisation organique des biodéchets ménagers **15% en 2026**
- Amélioration du taux de valorisation matière et organiques des encombrants pour atteindre **80% en 2026**
- Amélioration du taux de valorisation matière des gravats pour atteindre **90% en 2026**
- Amélioration du taux de recyclage des Déchets Ménagers et Assimilés pour atteindre **50% en 2026**
- Tonnage de biodéchets triés par les gros producteurs : **36 000 tonnes en 2026**

### 4) Ajuster les capacités de stockage et d'incinération aux besoins du territoire

- Pour accompagner les objectifs du Plan, les capacités annuelles d'incinération et de stockage sur le périmètre du plan seront progressivement réduites pour atteindre **-30% en 2026**

## Les lieux et permanences de l'enquête

- **SALON DE PROVENCE**  
CA AGGLOPOLE PROVENCE  
281 bd Marchal Foch  
Horaires d'ouverture au public :  
Lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h  
Permanence du commissaire enquêteur :  
Lundi 29 septembre 2014 de 9 h à 12 h  
Mardi 14 octobre 2014 de 14 h à 17 h  
Mercredi 29 octobre 2014 de 14 h à 17 h
- **MARSEILLE**  
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES  
18 rue Mirès  
Horaires d'ouverture au public :  
Lundi au vendredi : de 9 h à 18 h  
Samedi : de 9 h à 13 h  
Permanence du commissaire enquêteur :  
Lundi 29 septembre 2014 de 9 h à 12 h  
Mardi 14 octobre 2014 de 14 h à 17 h  
Mercredi 29 octobre 2014 de 14 h à 17 h
- **AIX EN PROVENCE**  
ESPACE DU PAYS D'AIX  
8 rue du château de l'horloge  
Lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h  
Permanence du commissaire enquêteur :  
Lundi 29 septembre 2014 de 9 h à 12 h  
Jeudi 9 octobre 2014 de 14 h à 17 h  
Lundi 20 octobre 2014 de 9 h à 12 h  
Mercredi 29 octobre 2014 de 14 h à 17 h
- **ARLES**  
ARRONDISSEMENT D'ARLES - DIRECTION DES ROUTES  
Quartier de Fourchon  
Horaires d'ouverture au public :  
Lundi au vendredi : de 9 h 30 à 11 h 45 et de 14 h 15 à 16 h  
Permanence du commissaire enquêteur :  
Lundi 29 septembre 2014 de 9 h 30 à 11 h 45  
Jeudi 16 octobre 2014 de 14 h 15 à 16 h  
Mardi 28 octobre 2014 de 9 h 30 à 11 h 45
- **MIRAMAS**  
MAIRIE SERVICE URBANISME  
Rue Farmerrière  
Horaires d'ouverture au public :  
Lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h  
Permanence du commissaire enquêteur :  
Mardi 30 septembre 2014 de 9 h à 12 h  
Vendredi 10 octobre 2014 de 14 h à 17 h  
Lundi 27 octobre 2014 de 14 h à 17 h
- **SALON DE PROVENCE**  
CA AGGLOPOLE PROVENCE  
281 bd Marchal Foch  
Horaires d'ouverture au public :  
Lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h  
Permanence du commissaire enquêteur :  
Lundi 29 septembre 2014 de 14 h à 17 h  
Vendredi 10 octobre 2014 de 9 h à 12 h  
Mardi 28 octobre 2014 de 14 h à 17 h
- **AUBAGNE**  
CA PAYS D'AUBAGNE ET DE LETOILE  
932 av. de la Fleuride 2/ Les Paluds  
Horaires d'ouverture au public :  
Lundi au vendredi : de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h  
Permanence du commissaire enquêteur :  
Mardi 30 septembre 2014 de 9 h à 12 h  
Mardi 14 octobre 2014 de 14 h à 17 h  
Vendredi 24 octobre 2014 de 9 h à 12 h
- **MAUSSANE LES ALPILLES**  
CC VALLEE DES BAUX ET DES ALPILLES  
2 avenue des écoles  
Horaires d'ouverture au public :  
Lundi au vendredi : de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h  
Permanence du commissaire enquêteur :  
Mardi 30 septembre 2014 de 14 h à 17 h  
Lundi 13 octobre 2014 de 9 h à 12 h  
Mardi 28 octobre 2014 de 9 h à 12 h
- **CHATEAURENARD**  
MAIRIE - LA MAISON DES SERVICES  
Place Voltaire  
Horaires d'ouverture au public :  
Lundi, mardi et jeudi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h  
Mercredi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h  
Vendredi : de 8 h 30 à 16 h  
Samedi : de 9 h à 12 h  
Permanence du commissaire enquêteur :  
Lundi 29 septembre 2014 de 14 h à 17 h  
Jeudi 16 octobre 2014 de 9 h à 12 h  
Mardi 28 octobre 2014 de 14 h à 17 h

# Enquête publique du 29 septembre au 29 octobre 2014

Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux est un document de planification qui a pour vocation d'orienter et de coordonner l'ensemble des actions menées tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés pour la prévention et la gestion des déchets non dangereux jusqu'en 2026. Son élaboration et son suivi sont de la compétence du Conseil Général. Le Plan est le résultat d'un travail de diagnostic et de concertation avec tous les acteurs concernés.

Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux des Bouches-du-Rhône est mis à l'enquête publique du 29 septembre au 29 Octobre 2014. Cette enquête concerne l'ensemble du département ainsi que le territoire de la commune de Saint Zacharie (Var).

## Comment vous renseigner ?

- En vous rendant aux permanences de la commission d'enquête
- En téléchargeant le dossier d'enquête sur le site [www.cg13.fr](http://www.cg13.fr) rubrique environne-

- La direction de l'Environnement du Conseil Général des Bouches-du-Rhône  
tél. : 04 13 31 64 89
- Michel Bourreilly, responsable du projet - michel.bourreilly@cg13.fr
- Marie Bousquet,  
marie.bousquet@cg13.fr
- Dominique Azemaï,  
dominique.azemaï@cg13.fr

- En écrivant à Madame la Présidente de la Commission d'Enquête de la Commission d'Enquête de la Direction de l'Environnement  
52 avenue de Saint Just  
13256 Marseille cedex 20
- Par internet :  
avisplandechets@cg13.fr

